



**SEMINAIRE INTERNATIONAL DE FORMATION**

**SYSTEME COMPTABLE DES  
ENTITES A BUT NON  
LUCRATIF**

**Session spéciale projets/Programmes**

**Economie et Innovation**

LE SAVOIR AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

## I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

### 1.1- Présentation du séminaire

- Thème de la formation est intitulée : **Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL)/ Session spéciale projets/programmes**
- Responsable scientifique : *Pr Mamadou TOE*, Enseignant- Chercheur à l'Université Thomas Sankara, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Sciences de gestion, Spécialité : Comptabilité/Finance
- Information session :
  - Régime : *Présentiel*
  - *Bobo Dioulasso : 17-19 avril 2024*
  - Période de cours : *8h00 à 17h00*
  - Lieu :
    - ✓ *Bobo Dioulasso (ND)*

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION

La 53eme session du Conseil des Ministres de l'OHADA qui s'est tenue les 21 et 22 décembre 2022 à Niamey (Niger) a adopté à l'unanimité des États présents et votants, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif.

Ce texte, qui vient combler le vide laissé par l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) qui, en son article 5 exclut du champ d'application du système comptable OHADA (SYSCOHADA), les établissements de crédit, les établissements de microfinance, les acteurs du marché financier, les sociétés d'assurance et de réassurance, les organismes de sécurité et de prévoyance sociales et les entités à but non lucratif. Ce qui semble paradoxale car le même acte élargit, en son article 2, le champ d'application du droit comptable à toutes les entités produisant des biens et des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent, dans un but lucratif ou non, des activités économiques à titre principal ou accessoire qui se fondent sur des actes répétitifs, à l'exception de celles soumises aux règles de la comptabilité publique.

**Économie et Innovation**  
LE SAVOIR AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Le système comptable des entités à but non lucratif est un système d'organisation de l'information financière ayant pour but de présenter les états financiers reflétant l'image fidèle de la situation financière, de la performance et des variations de la situation de trésorerie des entités à but non lucratif afin de répondre aux besoins des parties prenantes. Il permettra d'harmonisation des pratiques comptables des entités à but non lucratif avec un dispositif comptable qui traduit leurs activités selon des règles comptables appropriées, améliorant ainsi significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace

Ce référentiel comptable s'applique aux entités suivantes :

- ✓ les associations, les ordres professionnels et entités assimilées,
- ✓ les projets de développement et assimilés.

Après sa publication au Journal Officiel de l'OHADA le 22 février 2023, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) est entré en vigueur, dans l'espace OHADA, depuis le 1er janvier 2024.

C'est pour mieux préparer les acteurs des projets/programmes, de manière spécifique, à une mise en œuvre et une prise en main efficaces de ce nouveau système que le Centre Africain d'Expertise en Gestion, Économie et Innovation (CAGEI) organise une importante session de formation internationale sur le SYCEBNL dédiée spécialement aux projets et programmes du *17-19 avril 2024 à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso*. En effet, la gouvernance des projets et

programmes est une problématique importante à l'ordre, de nos jours, dans bon nombre de pays en voie de développement qui entreprennent chaque année des centaines de projets. De nombreuses offres de projets proposées, souffrent d'un manque de professionnalisme dans la rédaction, d'où un faible taux de succès dans la mobilisation de ressources auprès des bailleurs de fonds. Celles qui franchissent la cape de mobilisation de ressources rencontre, le plus souvent, des problèmes la gestion quotidienne liés à une insuffisance les personnes ressources compétentes et qualifiées. La gestion de projet requiert, en effet, certaines connaissances que doit intégrer tout agent de projet. C'est dans l'optique de transmettre ou d'actualiser ce savoir-faire et savoir-être liés au management d'un projet que, le Centre Africain d'Expertise en Gestion, Économie et Innovation, dans le cadre de son programme de formation et professionnalisation des acteurs du domaine, organise chaque année des sessions de formation continue dans le domaine.

Le Centre Africain d'Expertise en Gestion, Économie et Innovation (CAGEI) est un centre d'excellence créé par un groupe de professeurs d'université et experts professionnels pour répondre aux besoins des organisations en matière de recherche/études, de formation professionnelle continue, d'assistances/conseil et accompagnement et de recrutement. En matière de formation, notre but est de répondre aux défis d'adaptation et de renforcement permanent des ressources humaines des organisations, mettant à la disposition des structures des ressources humaines hautement qualifiées, compétentes et prêtes à affronter efficacement et entièrement de changements imposés par les évolutions perpétuelles de l'environnement des affaires. Le centre innove et se distingue par une approche originale répondant aux normes institutionnalisées les plus exigeantes et rigoureuses en matière de formation professionnelle continue. La rigueur de notre démarche formation, la qualité et le sérieux de nos intervenants nous ont déjà permis de gagner la confiance de prestigieux clients (ministères, Organisations internationales, entreprises publiques et privées).

En matière de formation dans le domaine des projets et programmes, nous ouvrons, chaque année, des sessions de formation suivantes :

- ✓ **Certificat en management des projets et programmes** : formation en ligne couvrant 7 modules d'un volume horaire total de 165heures. Cette formation dure en moyenne 3 mois de cours intenses de 18h à 21h30
- ✓ **Certificat en gestion administrative, comptable et financière des projets et programmes** : formation mixte de trois modules avec un volume horaire de 70 heures sur 3 semaines de cours intenses de 18h à 21h30
- ✓ **Certificat en Suivi, Évaluation, Redevabilité, Apprentissage (MEAL)** : formation en ligne de 50 heures sur deux semaines de cours intenses de 18h à 21h30
- ✓ **Séminaire de formation sur le système comptable des entités à but non lucratif.**

Depuis l'adoption de l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif, le centre a initié deux sessions de formation pratique sur le sujet en vue d'une préparation efficace des acteurs au basculement avant la date d'entrée en vigueur. La première session a eu lieu à l'hôtel Sami les 4, 5 et 6 juillet 2023 et a regroupé 45 participants au total. Quant à la deuxième session, elle a eu lieu à l'hôtel Zumah les 4, 5 et 6 septembre dernier avec un total de 26 participants. Ces formations ont connu la participation de plusieurs ONG (Helen Keller, OCADES, Vétérinaires Sans Frontières, etc), projets/programmes, ordres professionnels, etc. Notre particularité réside dans la rigueur de nos programmes (contenus et animation) et la qualité des formateurs. Sur ce dernier point, le centre est en partenariat avec l'expert-comptable international MABUDU Joël, co-rédacteur du SYSCOHADA révisé, du plan comptable des États de l'UEMOA, du plan comptable des sociétés d'assurance et du SYCEBNL, formateur des

experts-comptables. Ce partenariat nous permet d'assurer une formation de très haut niveau, accessible à tous les praticiens. Cela nous a permis d'obtenir des taux de satisfaction respectifs de 96 et 98% aux deux sessions. Ces formations ont également permis de développer un réseau des experts-formateurs compétents dont les experts-comptables pour l'animation de nos sessions de formation.

## 2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

### 2.1. Objectif général

Ce séminaire vise à réunir spécifiquement les acteurs de la chaîne comptable et financière des projets/programmes afin de traiter et maîtriser les spécificités du nouveau dispositif concernant le domaine des projets/programmes et discuter des difficultés particulières qu'ils rencontrent dans sa mise en œuvre.

### 2.2. Objectifs spécifiques/ compétences visées

Les objectifs spécifiques visés par cette formation sont de :

- ✓ Maîtriser le cadre conceptuel pour pouvoir mieux se l'approprier
- ✓ Maîtriser la structure, le contenu et le fonctionnement des comptes du dispositif comptable des entités à but non lucratif applicable
- ✓ Maîtriser et traiter efficacement opérations et problèmes spécifiques liés aux projets et programmes
- ✓ Produire les états financiers conformes à la nouvelle réglementation du SYCENBL

### 2.3- Public cible

Ce séminaire est destiné à tous les professionnels du chiffre en particulier :

- ✓ Les directeurs administratifs et financiers
- ✓ Les chefs comptables et comptables
- ✓ Les auditeurs internes et contrôleurs de gestion
- ✓ Les experts - comptables et commissaires aux comptes
- ✓ Les vérificateurs fiscaux appelés à contrôler
- ✓ Les responsables de Projets de développement
- ✓ Les formateurs, étudiants
- ✓ Toutes personnes intéressées

## III-STRUCTURATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

### 3.1- Scénario pédagogique

La formation dispensée est en présentiel et comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués ou pratiques. La durée de la formation est de trois (03) jours en cours du jours de 8h à 17h. Des mises en activité permettent aux participants de s'approprier les concepts, et de comprendre comment les appliquer dans leur organisation et environnement.

### 3.2- Contenu de la formation

Le Système comptable des entités à but non lucratif, en abrégé (SYCEBNL) est subdivisé en quatre parties :

- ✓ définitions et cadre conceptuel ;
- ✓ structure, contenu et fonctionnement des comptes ;
- ✓ opérations et problèmes spécifiques ;

- ✓ présentation des états financiers

Pour permettre une meilleure appropriation du système, le séminaire est organisé autour de 4 modules à savoir :

- ✓ Module 1: Présentation, cadre conceptuel et plan de comptes
- ✓ Module 2: Opérations & problèmes spécifiques
- ✓ Module 3: Présentation des états financiers
- ✓ Module 4: Contrôle des comptes & Analyse financière

### 3.3- Profil de l'équipe de formateur

#### 3.3.1- Le formateur principal

La formation est assurée par Joël MABUDU,

- ✓ Expert-comptable diplômé,
- ✓ Certifié aux normes internationales,
- ✓ Co-rédacteur du SYSCOHADA révisé et du plan comptable de l'UEMOA,
- ✓ Co-rédacteur du système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL)

Il est titulaire de plusieurs certificats de spécialisation portant notamment sur :

- ✓ Les normes comptables internationales,
- ✓ La gestion comptable et budgétaire de l'État (comptabilité publique),
- ✓ La finance de marché,
- ✓ La cession, acquisition et transmission d'entreprise.

NB : Son expertise et sa grande maîtrise du domaine et du contexte ont prévalu à son recrutement comme formateur des projets/programmes de la Banque Mondiale pour l'Afrique. Dans ce cadre, il a été au Burkina (Ouaga et Bobo) où il a formé plus de 160 acteurs de la chaîne comptable et financière pour le compte des projets de la Banque Mondiale. Il effectue, au moment de la rédaction de ce document, le même exercice au Congo pour le compte du même bailleur.

#### 3.3.2- Le formateur assistant

Le formateur principal sera assisté par Mr. GO Drabo

- ✓ Inspecteur des impôts
- ✓ Diplômé du cursus DESCOGEF dans le domaine de l'expertise comptable
- ✓ Certifié aux normes comptables internationales IFRS/IPSAS
- ✓ Expert-formateur du SYCEBNL

NB : L'expertise de Monsieur GO Drabo en tant que comptable et sa grande maîtrise des questions fiscales permettront de compléter la formation sur les difficultés spécifiques liées aux traitements fiscaux des opérations.

### 3.4-Éléments d'approche méthodologique

L'objectif étant que les auditeurs ressortent transformés et immédiatement opérationnels dès la sortie de la formation, la méthodologie utilisée est essentiellement pratique et très interactive. La démarche andragogique tient compte des spécificités des auditeurs et est principalement axée sur des cas pratiques et le partage d'expériences (à la fois entre l'animateur et les participants, mais aussi entre les participants eux-mêmes), les cas pratiques, les simulations et les jeux de rôles.

## IV-DUREE ET AUTRES MODALITÉS

### 4.1-Frais de participation

Frais de formation de chaque certificat est de 450 000 F CFA pour les candidatures individuelles et de 500 000 pour les candidatures institutionnelles. Les auditeurs devront s'acquitter des frais de formation par virement (voir RIB attaché), espèce ou par chèque au nom du centre avant le 15 avril 2024 pour confirmer leur participation.

NB: les frais de formation sont payables avant le 30 mars et donnent droit aux pauses café et déjeuners durant la session

### 4.2- Calendrier de formation

- Dépôt des dossiers : jusqu'au 15 Avril 2024
- Dates :
  - ✓ Bobo-Dioulasso les 17-19 avril 2024
- Période de formation : cours du jour 8h00 à 17h00
- Lieu :
  - ✓ *Bobo Dioulasso (non encore défini)*

### 4.3- Livrables

Après la formation, les participants auront droit à :

- Une attestation de formation
- Supports et outils pratiques du séminaire
- Rapport narratif de l'activité
- Photos de la session

### Inscription

La fiche d'inscription disponible ici

- Bobo-Dioulasso : <https://forms.gle/zHdcuRukk9XtGZEq9>

Pour plus d'information sur nos offres de formation, Merci de visiter notre site Web [www.lecagei.com](http://www.lecagei.com)

### Contact

Info line 25 45 37 57

WhatsApp: +226 78398855

E- mail : [cagei.int@gmail.com](mailto:cagei.int@gmail.com)

[infos@lecagei.com](mailto:infos@lecagei.com)